Jean-Luc Mayaud- Président de l'Université Lyon 2

18, Quai Claude Bernard FRANCE 69007 LYON **Télécopie**: +33 (0)4 78 58 91 77 Mél: presidence@univ-lyon2.fr Tél:0478697152

le 15 novembre 2014

Monsieur Jean-Luc Mayaud, Président de l'Université.

Madame G. Guelhal, d'origine algérienne et vivant à Givors avec sa famille, était inscrite à l'université Lyon 2 Bron en L.E.A. pour l'année 2013-2014, étant titulaire d'un passeport .

Ayant réussi sa première année, elle a voulu s'inscrire en deuxième année afin de terminer son diplôme. Elle s'est vue refuser son inscription au motif que son passeport visa D n'était plus valable.

La Préfecture refuse de lui accorder ce visa au motif qu'elle n'est pas inscrite. En conséquence elle ne peut poursuivre et terminer ce qu'elle a entrepris.

Vous comprendrez que cette situation peut rester sans solution si elle reste prise entre l'université et la Préfecture, si chacun campe sur sa position. Elle doit passer au Tribunal Administratif le mercredi 3 décembre et risque l'expulsion.

Selon son avocat, il est possible de sortir de cette situation et lui permettre de poursuivre sa formation universitaire. Pour cela il faudrait que vous accordiez à titre exceptionnel son inscription à votre université.

Notre sollicitons auprès de vous cette inscription afin qu'elle ne soit pas expulsée et par conséquent que la Préfecture reconsidère sa position et puisse lui accorder pour cette année universitaire un passeport visa D. Il faut savoir que bien que n'étant pas inscrite, elle essaie de poursuivre son cursus grâce au soutien de sa famille et de ses ami(e)s.

Ses parents, son frère et sa sœur sont en règle. Les enfants sont scolarisés et ses parents, eux-mêmes universitaires. Son expulsion aurait pour conséquence de disloquer cette famille vivant tranquillement et sans problèmes.

Monsieur le Président, il y a une situation d'urgence et de votre décision dépendra en partie l'avenir de cette jeune femme et de sa famille. Nous vous demandons de reconsidérer la position de l'université, Bron – Lyon 2 étant connu pour son accueil et sa tradition d'ouverture. Il est navrant que ce soit la Préfecture qui décide de l'inscription ou pas de cette jeune femme. Pour nous, l'université comme l'enseignement en général ne doit relever que des conditions exigées par ces institutions.

Nous comptons sur votre compréhension et votre générosité pour que cette situation s'éclaircisse et que Madame R. Ghelal ai la chance de terminer son cursus. Elle-même doit bénéficier des mêmes droits que les autres étudiant(e)s et l'ensemble de sa famille retrouver, ici en France, une vie normale ensemble. Nous pensons que notre démarche n'a rien d'excessive mais simplement une demande de justice et d'égalité de traitement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de l'Université, nos salutations profondes et distinguées,

Monsieur, Madame ou Famille :
Ville:
Date:
Signature: